**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**39E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DU LA RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

*1er au 12 novembre 2021*

*Prononcée par :*

**Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la chaleureuse bienvenue à la distinguée délégation de la Tanzanie et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Le Burkina Faso note avec intérêt les progrès enregistrés par la Tanzanie dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été adressées en 2016, notamment l’implémentation du plan d’action transfrontalier de lutte contre les mutilations génitales féminines dans les pays d’Afrique de l’Est en 2019, en vue de prévenir ces pratiques au-delà des frontières tanzaniennes.

Le Burkina Faso encourage la Tanzanie à poursuivre ses efforts en vue d’une plus grande effectivité des droits de l’homme sur le terrain.

A cet effet, le Burkina Faso recommande à la Tanzanie :

1. de promouvoir l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, notamment le mariage d'enfants, les Mutilations Génitales Féminines, l'expulsion des filles enceintes et des jeunes mères des écoles, conformément à la CEDEF (Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes) ;
2. d’améliorer les infrastructures de santé, l'accès à la formation des sage-femmes en soins obstétricaux d'urgence et les ressources consacrées à la santé maternelle.

Nous souhaitons à la Tanzanie un examen couronné de succès.

**Je vous remercie.**